

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>En Exercice</b>	<b>: 27</b>
<b>Présents</b>	<b>: 25</b>
<b>Votants</b>	<b>: 27</b>

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juin, à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jacky BOTTON, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 17 juin 2020 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la Loi d'Urgence Sanitaire n° 2020-290 et aux Ordonnances et Décrets qui en découlent.

**Étaient Présents :** Mmes et MM. BOTTON Jacky, DUGAS-RAVENEAU Fabienne, VIAUD Thierry, RAINE Dorothée, PERE Etienne, CLEMENT Gérard, TELINGE Sophie, VELEZ Jean-Michel, SUIRE Claudine, FRANCOIS Jean-Claude, FERTRE Françoise, SIMONET Dominique, JOLIBOIS Claudine, YOU Agnès, ANDRE Fabien, RIAL Miguel, BARABEAU Laëtitia, DUPIN Karine, VILLEMOT Françoise, BOULNOIS Anne, PAVIE Sylvain, DESSENDIER Matthieu, GIMENEZ-POITEVIN Anne, CZERWINSKI Stanislaw, DIENIS Samuel.

**Absents excusés :** Mme BONNIN Isabelle (pouvoir Mme DUPIN Karine), M. BLAIN David (pouvoir Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU) Mme Claudine JOLIBOIS est élue secrétaire.

<b>N° 20200624 R</b>	<b>OBJET : DOMAINE ET PATRIMOINE Lancement Enquête Publique Désaffectation et déclassement</b>
----------------------	--

TELETRANSMIS AU CONTROLE  
DE LEGALITE  
Sous le N° 017 - 211702832 - 20200624  
20200624.R-DE  
Accusé de Réception Préfecture  
Reçu le : 26/06/2020

Par délibération en date du 2 avril 2019, le lancement d'une Enquête Publique a été approuvé pour la désaffectation et le déclassement de différents biens.

Il s'avère qu'il y avait eu une erreur d'affectation des parcelles. Il convient donc de reprendre cette délibération avec les bonnes parcelles et affectation afin de pouvoir finaliser le dossier. Pour rappel :

Des administrés ont sollicité la Mairie pour acquérir des terrains :

■ **Chemins Ruraux (domaine privé de la Commune à usage du public)**

M. ROUFFINEAU Yves, domicilié 7 rue de la Margelle « Les Chauveaux » souhaite acquérir la parcelle cadastrée BL 183 pour une superficie de 20 ca, afin de se mettre en alignement avec son terrain.

Les riverains du chemin rural des Vignobles au lieu dit « Chez Rosé » souhaitent se porter acquéreur de ce chemin.

- ✓ BI 240 : 11 a 68 ca pour le compte de la SARL LHOIRY-MAUREL
- ✓ BI 241 : 1 a 52 ca pour le compte de M. et Mme GUERINAUD-RAMBAUD Annick
- ✓ BI 242 : 1 a 28 ca pour le compte de la SARL LHOIRY-MAUREL
- ✓ BI 239 : 4 a 24 ca pour le compte de M. COINDREAU Claude
- ✓ BI 243 : 44 ca en indivision aux noms de M. LOIRIT Christian, SARL LHOIRY-MAUREL, M. et Mme GUERINAUD-RAMBAUD Annick

■ **Terrain communal (domaine public de la commune)**

Mme GONZALEZ Christine, domiciliée 13 Impasse de l'Abreuvoir souhaite se porter acquéreur d'une partie d'un terrain communal (environ 24 ca) sis « Petite Place de Goutrolles », afin de mettre en conformité l'assainissement individuel de sa maison.

Avant de pouvoir céder ces biens, il convient de réaliser une enquête publique pour :

- 1) lancer la procédure de désaffectation des chemins ruraux susvisés car même s'ils font bien partie du Domaine Privé de la Commune ils sont affectés à l'usage du public. Cependant, ces chemins ne sont plus utilisés, n'ont plus d'intérêt généraux et la commune n'y effectue plus d'acte de surveillance et de voirie. Il est donc proposé de les désaffecter.
- 2) lancer la procédure de déclassement du Domaine Public des 24 ca sis « Petite Place de Goutrolles » afin de les classer dans le Domaine privé de la Commune.

Après avoir consulté Maître Millon-Duri sur la valeur vénale d'un terrain issu d'un chemin rural, elle a indiqué que la valeur était d'environ 5000 € l'Hectare. Compte-tenu des petites superficies évoquées ci-dessus, il est proposé de vendre ces parcelles pour l'euro symbolique mais que les frais, bornage, actes notariés etc... seront à la charge des acquéreurs.

**Où l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le projet de désaffectation des chemins ruraux susvisés en vue de leur aliénation.
- **APPROUVE** le projet de déclassement du Domaine Public, d'une partie de la « Petite Place de Goutrolles » (environ 24 ca).
- **APPROUVE** le lancement d'une enquête publique de désaffectation et de déclassement concernant les biens susvisés en vue de leur aliénation.
- **AUTORISE** après désaffectation, la cession des parcelles issues des chemins ruraux citées ci-dessus, à chaque riverain pour l'euro symbolique, étant entendu, que les frais, bornage et actes notariés seront à la charge des acquéreurs.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le Maire  
 ■ Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte  
 ■ Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.  
 Affichage le 26 JUIN 2020  
 Télétransmission le 26 JUIN 2020

Fait et délibéré à PONS, les jours, mois et an susdits.  
 Pour extrait conforme au registre,  
 Le Maire,  
 Jacky BOTTON

